



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 67600

Texte de la question

M. Bernard Carayon attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur le marché de la vidéosurveillance. Il lui demande de lui préciser la nationalité des principales entreprises fabricant de matériels de vidéosurveillance.

Texte de la réponse

Plusieurs types d'entreprises interviennent sur le marché de la vidéoprotection, marché en croissance régulière malgré la diminution des coûts unitaires du fait des progrès technologiques. Les constructeurs de matériels informatiques ou de caméras peuvent être français ou étrangers. Les entreprises qui élaborent les logiciels informatiques sont le plus souvent françaises et appartiennent soit à de grands groupes, soit sont de petite taille et autonomes. Les bureaux d'études sont le plus souvent français. Les installateurs sont presque exclusivement français. Le plus souvent, ce sont des entreprises de petite taille, quelquefois de taille moyenne. Les entreprises françaises de taille moyenne ou appartenant à de grands groupes participent au développement de la vidéoprotection dans des pays européens ou non.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Carayon](#)

Circonscription : Tarn (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67600

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 décembre 2009, page 12185

Réponse publiée le : 23 février 2010, page 2133